

29 janvier 2013

13.111

Interpellation du groupe libéral-radical**L'administration doit-elle montrer l'exemple?**

Le nombre de cadres supérieurs (secrétaires généraux et chefs de services ou d'office, notamment) de l'administration cantonale domiciliés hors canton semble à première vue être relativement élevé.

Sans nier la liberté garantie par le droit fédéral, nous serions cependant en mesure d'attendre du personnel de l'Etat qu'il montre l'exemple en s'établissant sur le territoire qu'il contribue à administrer.

En parallèle à cela, et même s'il s'agit d'argent qui tourne en boucle, des domiciliations à l'extérieur du canton signifient aussi des pertes fiscales non négligeables au vu des classes de salaires en question.

Dans ce sens, nous souhaitons interpeller le Conseil d'Etat en lui demandant s'il partage nos constats et l'invitons à nous fournir les éléments suivants:

- Quel est le nombre de cadres supérieurs de l'administration cantonale domiciliés hors-canton en relation avec ceux qui sont établis sur le territoire neuchâtelois?
- Quelle est la perte fiscale estimée de telles domiciliations à l'extérieur du canton?
- Le gouvernement envisage-t-il des mesures incitatives permettant à ces personnes de s'établir dans le canton ou leur demandant un engagement moral dans ce but?

Signataires: Y. Botteron, J.-B. Wälti, E. Robert-Grandpierre, J.-F. de Montmollin, C. Hofer, F. Monnier, M.-A. Nardin, Ch. Imhof, A. Gerber, C. Guinand, R. Walther, D. Cattin, P.-A. Monnard, J. Zimmerli, T. Michel, J.-B. Steudler et P. Castella.